

Quelle que soit la majorité, députés et sénateurs siègent de plus en plus longtemps et légifèrent à tour de bras. Mais le font-ils toujours bien ?

## Fatigués, les parlementaires veulent eux aussi partir en vacances

### Parlement

Après trois semaines de session extraordinaire, députés et sénateurs doivent se séparer le 25 juillet. **Épuisés, et pas toujours ravis du travail accompli.** A l'Assemblée comme au Sénat, c'est le temps des cadences infernales. La gauche assume.

#### Béatrice Houchard

Les députés sont fatigués. Le 5 juillet, ils ont terminé à 3 heures du matin. Le 11, à 1h10. Le 17, à 1h15. Le 18 juillet, à une heure... Même chanson au Sénat. Même refrain au gouvernement, où les ministres ont hâte de partir en vacances. Au point que le président (PS) de la Commission des Lois au Sénat, Jean-Pierre Sueur, met le hola : « Certaines plaintes peuvent être considérées comme indécentes. On ne fera pas pleurer sur notre sort les Français qui sont dans la crise. »

Il n'en reconnaît pas moins que la session extraordinaire du Parlement, qui a commencé le 2 juillet et doit se terminer le 25, est particulièrement chargée, surtout pour les Commissions des Lois, et que de mémoire de parlementaire, il n'avait « jamais vu cela ».

Une session extraordinaire sert normalement à liquider les textes indispensables qui n'ont pu être adoptés pendant la session ordinaire. Mais cette fois, le gouvernement avait chargé la barque : 25 projets de lois étaient à l'ordre du jour, plus 9 propositions de loi et 8 projets d'approbation d'accords internationaux. Plus un débat sur l'orientation des finances publiques, un autre sur la réforme de la politique agricole commune et une séance hebdomadaire de questions au gouvernement. Sans oublier le travail en commission.

Des textes aussi importants que la limitation du cumul des mandats, la recherche sur l'embryon, la transparence de la vie publique, la consommation, l'audiovisuel, les activités bancaires, le Conseil supérieur de la magistrature, la création du procureur financier ou le nouveau volet de la décentralisation ont été ou vont être discutés, sans doute pas à la va-vite, mais peut-être pas toujours avec la sérénité nécessaire.

A l'Assemblée, les députés ont appris entre deux portes, le 3 juillet, qu'ils devraient se prononcer sur la création d'une métropole parisienne de la petite couronne ; et le 18 juillet, en séance, que le conseil métropolitain serait élu au suffrage universel direct à partir de 2020. Selon quel mode de scrutin ? Au détriment de quelle autre tranche du millefeuille administratif ? Les communes ? Les départements ? Mystère.

« **On surlégifère.** » Au Sénat, il y a eu un joli couac. Un « raté » selon Jean-Pierre Sueur, qui a d'ailleurs été chargé de le corriger : après le rejet le 16 mai d'une première disposition par le Conseil constitutionnel, une proposition de loi a été réécrite à l'Assemblée sur le nombre et la répartition des conseillers de Paris par arrondissement, avec entrée en vigueur dès mars 2014. Mais, le gouvernement ayant oublié de décréter la procédure d'urgence, le texte était menacé de n'être pas adopté dans les temps. Résultat : il a fallu une nouvelle proposition de loi (PPL), endossée justement par Jean-Pierre Sueur... et un nouveau décret pour inscrire la PPL à l'ordre du jour.

A gauche, les députés s'abritent derrière la belle mission de réformer la France pour oublier qu'ils prendraient bien un peu de champ. A droite, évidemment, on proteste. L'ancien président de l'Assemblée, Bernard Accoyer, traduit

l'opinion de son camp : « Aucun texte inscrit n'était indispensable. On surlégifère. On étouffe les entreprises et les Français sous une montagne de nouvelles normes. Et plus on légifère, plus on fait de bêtises. On légifère mal et trop vite. »

Au Sénat, c'est le président du groupe UMP, Jean-Claude Gaudin, qui monte au créneau, condamnant « cette inflation législative qui se fait au détriment d'un travail de qualité. » Le maire de Marseille a plongé dans ses statistiques : « Depuis début octobre, nous avons siégé plus de 900 heures en séance publique, soit une moyenne de sept heures par jour. Deux fois sur trois, les séances durent jusqu'à minuit ». Sa conclusion : « Le Sénat est affaibli à cause de cet amateurisme, dangereux pour le bicamérisme. »

Jean-Pierre Sueur veut corriger cette impression : « C'est lourd, mais le débat est de qualité. On n'a bâclé aucun texte » assure-t-il en émettant tout de même un regret : il y a selon lui trop de textes adoptés avec la procédure d'urgence (une seule lecture dans chacune des deux chambres). « Sur des sujets importants, la procédure accélérée devrait rester l'exception », plaide Jean-Pierre Sueur, qui souhaiterait que les textes de loi soient mieux travaillés, car, dit-il, « il faut du temps, comme pour la mer qui polit les galets ». Or, depuis un an, il y a eu procédure d'urgence pour 30 textes sur 46.

La tendance à la multiplication de textes loi de plus en plus longs et à l'allongement du nombre de séances ne date pas d'hier. Toutes les majorités, les unes après les autres, tombent dans le travers de la surlégislation. Mais la session extraordinaire de l'été 2013 mérite à coup sûr une médaille d'or.